# REPUBLIQUE FRANÇAISE

# **Commune - COMMUNE DE DAMIGNY (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21610143600014

POSTE COMPTABLE : Trésorerie principale d'Alençon Ville et Campagne

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: BUDGET COMMUNAL (3)

**ANNEE 2020** 

<sup>(1)</sup> Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

<sup>(2)</sup> A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

<sup>(3)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 19 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 20 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 2.1 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 30 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 31 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 35 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 36 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 37 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 39 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 40 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 41 A4 - Etat des provisions 42 A5 - Etalement des provisions 43 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 44 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 45 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet A8 - Etat des charges transférées 46 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 47 B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 48 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 50 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail 51 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé 52 B1.5 - Etat des autres engagements donnés 53 B1.6 - Etat des engagements reçus 54 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) 55 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 56 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 57 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale 58 C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel 59 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 62 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 63 C3.2 - Liste des établissements publics créés 64 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 65 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 66 D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 67 D2 - Arrêté et signatures 68

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE DAMIGNY	BP
61143	BUDGET COMMUNAL	2020

# I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Valeurs
2 800
0

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du		
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate		
0,00	0,00	0,00	0,00		

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	481,89	0,00
2	Produit des impositions directes/population	216,79	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	500,91	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	289,38	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	106,14	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,83 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,96 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	57,77 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	V	OL D LINGLINIDEL	ЛІ
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 560 972,78	1 402 556,00
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	158 416,78
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 560 972,78	1 560 972,78
_		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	776 991,25	1 170 611,90
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	148 085,52	255 000,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T	(2)	500 535,13	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

**TOTAL** 

1 425 611,90

2 986 584,68

1 425 611,90

2 986 584,68

**TOTAL DE LA SECTION** 

D'INVESTISSEMENT (3)

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	378 857,57	0,00	378 220,53	378 220,53	378 220,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	631 830,00	0,00	631 830,00	631 830,00	631 830,00
014	Atténuations de produits	143 031,00	0,00	143 031,00	143 031,00	143 031,00
65	Autres charges de gestion courante	148 900,00	0,00	147 200,00	147 200,00	147 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 302 618,57	0,00	1 300 281,53	1 300 281,53	1 300 281,53
66	Charges financières	21 202,48	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 344 821,05	0,00	1 349 281,53	1 349 281,53	1 349 281,53
023	Virement à la section d'investissement (5)	424 146,84		199 311,21	199 311,21	199 311,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 380,00		12 380,04	12 380,04	12 380,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	436 526,84		211 691,25	211 691,25	211 691,25
	TOTAL	1 781 347,89	0,00	1 560 972,78	1 560 972,78	1 560 972,78

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 560 972,78

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	37 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	24 460,00	0,00	23 325,00	23 325,00	23 325,00
73	Impôts et taxes	965 548,00	0,00	931 161,00	931 161,00	931 161,00
74	Dotations et participations	469 300,00	0,00	416 210,00	416 210,00	416 210,00
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	0,00	23 350,00	23 350,00	23 350,00
	Total des recettes de gestion courante	1 518 808,00	0,00	1 401 546,00	1 401 546,00	1 401 546,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	des recettes réelles de fonctionnement	1 519 808,00	0,00	1 402 556,00	1 402 556,00	1 402 556,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 519 808,00	0,00	1 402 556,00	1 402 556,00	1 402 556,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 158 416,78

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 560 972,78

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	211 691,25
(0)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

# **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 225,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 621 853,94	148 085,52	660 175,20	660 175,20	808 260,72
	Total des dépenses d'équipement	1 629 138,94	148 085,52	662 175,20	662 175,20	810 260,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 641,84	0,00	94 816,05	94 816,05	94 816,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	91 641,84	0,00	114 816,05	114 816,05	114 816,05
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	1 720 780,78	148 085,52	776 991,25	776 991,25	925 076,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 720 780,78	148 085,52	776 991,25	776 991,25	925 076,77

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	500 535,13
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 425 611,90

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			( ''
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	305 000,00	255 000,00	127 300,00	127 300,00	382 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	800 000,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 105 000,00	255 000,00	385 300,00	385 300,00	640 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	51 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	435 317,80	0,00	393 620,65	393 620,65	393 620,65
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des recettes financières	486 317,80	0,00	573 620,65	573 620,65	573 620,65
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	1 591 317,80	255 000,00	958 920,65	958 920,65	1 213 920,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	424 146,84		199 311,21	199 311,21	199 311,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 380,00		12 380,04	12 380,04	12 380,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	436 526,84		211 691,25	211 691,25	211 691,25

	Спар.	Libelle	budget précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles	VOTE (3)	(= RAR + vote)
		TOTAL	2 027 844,64	255 000,00	1 170 611,90	1 170 611,90	1 425 611,90
•							+
			R 001 SOLDE D'EXE	CUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	0,00
							=
		ř					i i

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

3		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
,	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	211 691,25
3	FONCTIONNEMENT (10)	
١		

1 425 611,90

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021*+ *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	378 220,53		378 220,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	631 830,00		631 830,00
014	Atténuations de produits	143 031,00		143 031,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	147 200,00		147 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	28 000,00 1 000,00 0,00	0,00 0,00 12 380,04 0,00	28 000,00 1 000,00 12 380,04 0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		199 311,21	199 311,21
Dé	penses de fonctionnement – Total	1 349 281,53	211 691,25	1 560 972,78

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 560 972,78

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	94 816,05	0,00	94 816,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	808 260,72		808 260,72
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
D	épenses d'investissement – Total	925 076,77	0,00	925 076,77

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	500 535,13
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 425 611,90

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 500,00		7 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	23 325,00		23 325,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	931 161,00		931 161,00
74	Dotations et participations	416 210,00		416 210,00
75	Autres produits de gestion courante	23 350,00	0,00	23 350,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	tecettes de fonctionnement – Total	1 402 556,00	0.00	1 402 556,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	158 416,78

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 560 972,78

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement	100 000,00 382 300,00	0,00 0,00	100 000,00 382 300,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	258 000,00	0,00	258 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	12 380,04	12 380,04
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	,	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		199 311,21	199 311,21
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00		80 000,00
	Recettes d'investissement – Total	820 300,00	211 691,25	1 031 991,25

	'
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	393 620,65
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 425 611,90

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	378 857,57	378 220,53	378 220,53
60611	Eau et assainissement	12 000,00	7 000,00	7 000,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	50 000,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	3 000,00	4 500,00	4 500,00
60623 60624	Alimentation Produits de traitement	1 500,00 2 000,00	1 500,00 3 500,00	1 500,00 3 500,00
60624	Fournitures d'entretien	11 500,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	2 800,00	2 800,00
6067	Fournitures scolaires	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	19 000,00	15 000,00	15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 300,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien terrains	12 000,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	12 220,53	12 220,53
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	500,00	500,00
615231	Entretien, réparations voiries	18 500,00	25 300,00	25 300,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	4 500,00	4 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	4 200,00	4 200,00
6156	Maintenance	16 000,00	21 000,00	21 000,00
6161	Multirisques	23 000,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 000,00	2 300,00	2 300,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	300,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	500,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	500,00	1 000,00	1 000,00
6231 6232	Annonces et insertions Fêtes et cérémonies	300,00 15 000,00	300,00 15 000,00	300,00 15 000,00
6237	Publications	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 900,00	1 900,00
6262	Frais de télécommunications	9 500,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	2 800,00	2 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 357,57	20 000,00	20 000,00
6284	Redevances pour services rendus	4 500,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	200,00	200,00	200,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	7 500,00	7 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	631 830,00	631 830,00	631 830,00
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	11 480,00	11 480,00
6331	Versement de transport	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	460,00	450,00	450,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 500,00	8 000,00	8 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6411	Personnel titulaire	381 800,00	383 000,00	383 000,00
6413	Personnel non titulaire	270,00	25 500,00	25 500,00
64162	Emplois d'avenir	40 000,00	5 000,00	5 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	9 000,00	9 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	85 000,00	89 000,00	89 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 200,00	4 000,00	4 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 800,00	3 600,00	3 600,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	143 031,00	143 031,00	143 031,00
739221	FNGIR	143 031,00	143 031,00	143 031,00

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
65	Autres charges de gestion courante	148 900,00	147 200,00	147 200,00
6531	Indemnités	59 000,00	60 000,00	60 000,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 200,00	6 500,00	6 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	500,00	500,00
6552	Aide sociale du département	1 700,00	1 700,00	1 700,00
65548	Autres contributions	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	4 000,00	4 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	51 000,00	45 000,00	45 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	00,00	0,00
TOTAL =	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	1 302 618,57	1 300 281,53	1 300 281,53
66	Charges financières (b)	21 202,48	28 000,00	28 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 827,48	26 628,94	26 628,94
6688	Autres	375,00	1 371,06	1 371,06
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
٦	OTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	1 344 821,05	1 349 281,53	1 349 281,53
023	Virement à la section d'investissement	424 146,84	199 311,21	199 311,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	12 380,00	12 380,04	12 380,04
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	12 380,00	12 380,04	12 380,04
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	436 526,84	211 691,25	211 691,25
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	436 526,84	211 691,25	211 691,25
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	1 781 347,89	1 560 972,78	1 560 972,78

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 560 972,78

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(6)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

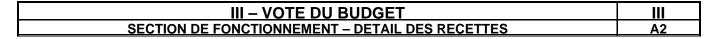
<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(9)</sup> Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(10)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	37 000,00	7 500,00	7 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	37 000,00	7 500,00	7 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	24 460,00	23 325,00	23 325,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 500,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	13 000,00	12 000,00	12 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	400,00	400,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	60,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	3 300,00	3 300,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	400,00	125,00	125,00
73	Impôts et taxes	965 548,00	931 161,00	931 161,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	650 000,00	607 000,00	607 000,00
73211	Attribution de compensation	215 000,00	221 613,00	221 613,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	13 548,00	13 548,00	13 548,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	17 000,00	14 000,00	14 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	35 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations	469 300,00	416 210,00	416 210,00
7411	Dotation forfaitaire	262 000,00	230 000,00	230 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	33 000,00	32 700,00	32 700,00
74127	Dotation nationale de péréquation	38 000,00	34 500,00	34 500,00
744	FCTVA	2 000,00	2 500,00	2 500,00
74712	Emplois d'avenir	24 700,00	3 450,00	3 450,00
74718	Autres participations Etat	0,00	3 660,00	3 660,00
74751	Participat° GFP de rattachement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7478	Participat <sup>o</sup> Autres organismes	4 300,00	4 100,00	4 100,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 300,00	2 300,00	2 300,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	53 000,00	53 000,00	53 000,00
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	23 350,00	23 350,00
752	Revenus des immeubles	21 500,00	22 500,00	22 500,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	850,00	850,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	1 518 808,00	1 401 546,00	1 401 546,00
76	Produits financiers (b)	0,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	0,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 519 808,00	1 402 556,00	1 402 556,00
	= a+b+c+d	1 519 606,00	1 402 556,00	1 402 556,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
٦	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 519 808,00	1 402 556,00	1 402 556,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	158 416,78
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 560 972,78

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 060,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 060,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 225,00	2 000,00	2 000,00
2111	Terrains nus	1 225,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (5)	28 000,00	5 800,00	5 800,00
12	Opération d'équipement n° 12 (5)	29 800,00	21 500,00	21 500,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	234 988,40	106 135,20	106 135,20
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	271 229,67	232 500,00	232 500,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	27 000,00	11 740,00	11 740,00
28	Opération d'équipement n° 28 (5)	47 626,33	57 500,00	57 500,00
40	Opération d'équipement n° 40 (5)	978 209,54	0,00	0,00
41	Opération d'équipement n° 41 (5)	0,00	220 000,00	220 000,00
42	Opération d'équipement n° 42 (5)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 629 138,94	662 175,20	662 175,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 641,84	94 816,05	94 816,05
1641	Emprunts en euros	71 641,84	94 816,05	94 816,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	91 641,84	114 816,05	114 816,05
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 720 780,78	776 991,25	776 991,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 720 780,78	776 991,25	776 991,25

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	148 085,52
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	500 535,13
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 425 611,90

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RF~042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	305 000,00	127 300,00	127 300,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	305 000,00	90 300,00	90 300,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	12 000,00	12 000,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	25 000,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	258 000,00	258 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	258 000,00	258 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 105 000,00	385 300,00	385 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	486 317,80	493 620,65	493 620,65
10222	FCTVA	45 000,00	98 500,00	98 500,00
10226	Taxe d'aménagement	6 000,00	1 500,00	1 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	435 317,80	393 620,65	393 620,65
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	80 000,00	80 000,00
	Total des recettes financières	486 317,80	573 620,65	573 620,65
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 591 317,80	958 920,65	958 920,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement	424 146,84	199 311,21	199 311,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	12 380.00	12 380,04	12 380,04
28031	Frais d'études	1 007,00	1 007.04	1 007,04
281571	Matériel roulant	9 982,00	9 982,00	9 982,00
	***************************************	· 1	·	
28182	Matériel de transport	1 391,00	1 391,00	1 391,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	436 526,84	211 691,25	211 691,25
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	436 526,84	211 691,25	211 691,25
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 027 844,64	1 170 611,90	1 170 611,90

255 000,00
+
0,00
=
1 425 611,90

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1) LIBELLE : Matériel Outillage pour ST

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	222 814,90	a 25 601,00	5 800,00	b 5 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	209 731,93	25 601,00	5 800,00	5 800,00	0,00
21571	Matériel roulant	144 520,15	24 366,00	5 800,00	5 800,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	16 906,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	23 149,97	1 235,00	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	627,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	11 124,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 546,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 856,83	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 082,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 082,97	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-31 401,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1) LIBELLE : Aménagements extérieurs

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	246 815,10	a 0,00	21 500,00	b 21 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 894,47	0,00	21 500,00	21 500,00	0,00
2116	Cimetières	11 323,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	4 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 093,90	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2138	Autres constructions	3 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 699,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	22 714,79	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 564,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	1 644,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 161,41	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	165 920,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 346,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	64 626,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	94 947,25	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 800,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	800,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	800,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-20 700,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3	

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1) LIBELLE : Travaux locaux scolaires

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	572 256,43	a 67 841,94	106 135,20	b 106 135,20	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	249,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	249,17	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	274 268,81	66 242,64	94 500,00	94 500,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	152 164,28	66 242,64	85 000,00	85 000,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 679,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	598,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	49 565,51	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2184	Mobilier	53 476,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 783,67	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	297 738,45	1 599,30	11 635,20	11 635,20	0,00
2313	Constructions	290 478,73	1 599,30	11 635,20	11 635,20	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 259,72	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		с 0,00	d 2 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	2 000,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	2 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-171 977,14
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1) LIBELLE : Travaux divers de voirie

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 686 985,18	a 972,66	232 500,00	b 232 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	798,83	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	798,83	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 941,11	972,66	232 500,00	232 500,00	0,00
2111	Terrains nus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	1 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	233,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	62 692,94	972,66	226 000,00	226 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 609,68	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 459,28	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	5 423,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	607,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 678,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 594 245,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	128,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 594 116,65	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		с 0,00	d 64 500,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	64 500,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	27 500,00	
1342	Amendes de police non transférable	0,00	12 000,00	
1348	Autres fonds non transférables	0,00	25 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-168 972,66
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1) LIBELLE : Bâtiments communaux

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	319 753,55	a 13 795,94	11 740,00	b 11 740,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	249,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	249,16	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 909,54	13 795,94	11 740,00	11 740,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	15 924,07	13 795,94	7 000,00	7 000,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	1 358,40	0,00	1 740,00	1 740,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	4 480,62	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	1 654,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2176	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 548,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	14 111,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 832,75	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	271 594,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	258 038,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	13 556,07	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-25 535,94
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1) LIBELLE : Travaux mairie

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	502 272,63	a 4 332,00	57 500,00	b 57 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 338,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	9 338,39	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	107 002,72	4 332,00	57 500,00	57 500,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	488,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	12 396,18	4 332,00	26 000,00	26 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	85 446,23	0,00	31 500,00	31 500,00	0,00
2184	Mobilier	6 612,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 059,19	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	385 931,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	385 541,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	390,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 55 000,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	55 000,00	0,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	55 000,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-6 832,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1) LIBELLE : Voirie et effac réseaux Rue Principale / Métairie/ Bellevue

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 099 774,41	a 35 541,98	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	899 551,87	35 541,98	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	1 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	889 933,73	35 541,98	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	8 427,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 222,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	178 098,37	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	22 124,17	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 200 000,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	200 000,00	0,00	
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	
238	Avances versées commandes immo.	0,00	0,00	
	incorp.			

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	164 458,02
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

# OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 41 (1) LIBELLE : Vestiaires Stade Civeyrac

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	220 000,00	b 220 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 60 000,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	60 000,00	
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	60 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-160 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 42 (1) LIBELLE : Protection incendie

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	10 815,84	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 815,84	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 815,84	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération.

<sup>(2)</sup> Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(3)</sup> A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

<sup>(4)</sup> Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	74.1		PETALE DEG GREDITO DE TREGORERIE (1)							
	Date de la			Montant des rem	boursements N-1					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N				
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
	28/01/2020	50 000,00	50 000,00	35,55	50 000,00	0,00				
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		50 000,00	50 000,00	35,55	50 000,00	0,00				

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

# A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 700 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 700 000,00									
	Agence CAISSE D'EPARGNE BASSE NORMANDIE	28/02/2017		10/10/2017	600 000,00	F		1,420	1,430		Т	X Echéance constante		A-1
00382 751849 0002 02	Banque Crédit mutuel	04/10/2011		15/02/2012	400 000,00	F		4,050	3,691		Т	X Echéance constante		A-1
MON525080E	LA BANQUE POSTALE	18/03/2019		01/02/2020	300 000,00	F		1,630	1,640		Т _	X Echéance constante		A-1
MON527229EUR	LA BANQUE POSTALE	18/03/2019		01/08/2019	400 000,00	F		1,540	1,550		Т	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

					Emprunts e	et dettes à l'o	origine du contra	ţ						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 700 000,00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

# A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N													
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 426 081,42					94 816,05	26 628,94	0,00	4 255,95		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 426 081,42					94 816,05	26 628,94	0,00	4 255,95		
00382 751849 0002 02 MON525080E MON527229EUR		0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1 A-1	517 927,39 216 728,52 300 000,00 391 425,51	12,50 6,83 19,83 19,33			1,430 3,691 1,640 1,550	37 325,41 27 346,85 12 795,84 17 347,95	7 156,39 8 365,67 5 178,79 5 928,09	0,00 0,00 0,00 0,00	1 535,53 980,05 780,24 960,13		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00	1,11			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		

			Emprunts et dettes au 01/01/N											
1						Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le contrat)	e numéro de	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
Total général			0,00		1 426 081,42					94 816,05	26 628,94	0,00	4 255,95	

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/ \( = \( \)	I AITHION				<u> </u>	y	71071 1110110	, ,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

AZ.4 – I TPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)									
Structure	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
					euro				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0			
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	1 426 081,42	0,00	0,00	0,00	0,00			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(C) Option d'échange (s <i>waption</i> )	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0		
	% de l'encours						0,00		
	Montant en euros						0,00		

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

# A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Emprunt couvert					Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente
Taux fixe (total)		0,00				tauxy	0,00			intérêts (4)	0,00	0,00	d'option 0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

#### A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						1 / 1 /					
	Effet de l'instrument de couverture										
Instruments de couverture		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)				
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération		
numero de contrat)	couvert	(5) (6) Index Niv	Niveau de taux Charges C/000	Charges c/668	Produits C/766	de couverture	de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00				
Taux variable simple (total)						0,00	0,00				
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00				
Total						0,00	0,00				

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

### A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

 ${\bf A2.7-AUTRES\ DETTES} \\ \hbox{ (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)}$ 

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

# A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	15-12-2013
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	logiciel	2	01/01/2000
L	frais d'étude non suivi de réalisation inférieur à 1000	1	23/10/2012
L	Frais d'étude non suivi de réalisation supérieur à 1000e	5	23/10/2012
L	2182 Matériel de transport	10	15/12/2013
L	autre matériels supérieur à 5 000	5	17/12/2013
L	autres matériels supérieurs à 5 000	5	17/12/2013
L	matériel ionformatique supérieur à 5 000	5	17/12/2013
L	véhicules et matériel espaces verts supérieur à 5 000	10	17/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

### A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		PROVISIONS BU	DGETAIRES			
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PR	OVISIONS SEMI-	BUDGETAIRES			
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

# **A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		114 816,05	114 816,05
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	94 816,05	94 816,05
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	94 816,05	94 816,05
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	20 000,00	20 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10 Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	114 816,05	148 085,52	500 535,13	763 436,70

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

	RESSOURCES FROFRES							
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)					
RECETTI	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	391 691,25	III 391 691,25					
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	100 000,00	100 000,00					
10222	FCTVA	98 500,00	98 500,00					
10223	TLE	0,00	0,00					
10226	Taxe d'aménagement	1 500,00	1 500,00					
10228	Autres fonds	0,00	0,00					
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00					
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00					
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00					
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00					
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00					
26	Participations et créances rattachées							
27	Autres immobilisations financières							
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		291 691,25	291 691,25					
15	Provisions pour risques et charges							
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00					
26	Participations et créances rattachées							
27	Autres immobilisations financières							
28	Amortissement des immobilisations							
28031	Frais d'études	1 007,04	1 007,04					
281571	Matériel roulant	9 982,00	9 982,00					
28182	Matériel de transport	1 391,00	1 391,00					
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations							
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours							
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices							
49	Prov. dépréc. comptes de tiers							
59	Prov. dépréc. comptes financiers							
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000,00	80 000,00					
021	Virement de la sect° de fonctionnement	199 311,21	199 311,21					

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	391 691,25	255 000,00	0,00	393 620,65	1 040 311,90

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	763 436,70
Ressources propres disponibles	IV	1 040 311,90
Solde	V = IV - II (6)	276 875,20

 $<sup>\</sup>textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(5)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

### **A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL	_		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

# A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

# B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du	mobilisa d'amort	nnée de ation et profil tissement de aprunt (1)	Objet de	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant	Durée rési-	Périodi- cité des rem-	·	Taux initi	al		à la date lu budget		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises	_	ntie au cours de ercice
bénéficiaire	Année	Profil	l'emprunt garanti	de file		dû au 01/01/N	u 01/01/N duelle	bour- sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					2 183 687,75	1 052 126,31											36 279,98	132 427,82
LE LOGIS FAMILIAL	2004	X Echéance constante	Réhabilitation 9 logements Rue de la Marne	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION FAEFM	29 000,00	6 994,29	3,00	А	F		4,250	F		4,250	-		297,26	1 846,84
O.P.D.H.L.M. de l'Orne	1992	X Echéance constante	Amélioration logements 37, rue Principale	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	41 923,48	9 413,40	3,00	А	F		5,800	F		5,800	-		545,98	2 323,01
OFFICE PUBLIC HLM	1993	X Echéance constante	Acquistion et amélioration d'un logement 64, rue Principale	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	18 385,05	6 013,51	5,00	А	F		5,800	F		5,800	•		348,78	900,38
ORNE HABITAT	2016	F	7 logements rue lalo Réaménagement du contrat 440745	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	212 451,82	146 801,28	8,67	А	F		1,950	F		1,950	-		2 862,62	16 336,49
SAGIM	1997	X Echéance progressive	Unité de vie foyer logements	Etablissement CREDIT FONCIER	365 877,84	68 542,14	1,00	А	F		6,500	F		6,500	-		4 455,24	32 920,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de Organisme prêteur ou chef		Montant initial	ant initial Capital restant ré	Durée rési-	Périodi- cité des rem-	Taux initial		al	Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil	l'emprunt garanti	de file		dû au 01/01/N	duelle	bour- sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	pouvant modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
SAGIM	2017	X Echéance constante	8 Logements rue du réservoir remplace le 1030764	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	57 032,52	51 565,30	16,33	Α	F		1,650	F		1,650	-1		850,83	2 670,44
SAGIM	2007	X Echéance progressive	18 logements ZAC Aubépine	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	498 771,30	325 069,47	12,58	Ø	R		1,809	R		1,809	-		11 587,42	19 147,87
SAGIM	2007	X Echéance progressive	12 logements rue principale 7 dans la ZC et 9 Petite Normande	Etablissement CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNAT°	960 245,74	437 726,92	6,58	S	R		1,809	R		1,809	-		15 331,85	56 282,07
TOTAL GENERAL					2 183 687,75	1 052 126,31											36 279,98	132 427,82

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

#### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	V	aleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 402 556,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1 1 11	00,0
Fait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1711	0,00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

### **B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

#### **B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

<sup>(2)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

#### **B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subv	entions à verser en annuités	0,00	0,00	0,00			
8018 Autre	es engagements donnés	0,00	0,00	0,00			
Au profit d	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	organismes privés (1)	0,00	0,00	0,00			
	TO <sup>*</sup>	ΓAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

<sup>-</sup> l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

<sup>-</sup> la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

<sup>-</sup> la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

<sup>-</sup> la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

<sup>-</sup> la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

# **B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8026 Redev	ance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00		
8027 Subve	entions à recevoir par annuités (annuit	és restant à recevoir)	0,00	0,00	0,00		
8028 Autres	s engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engagemen	nts reçus des entreprises		0,00	0,00	0,00		
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

# B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention			
	INVESTISSEMENT							
	FONCTIONNEMENT							

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

 <sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

#### **B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à emp	loyer au 31/12/N :	00,0	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

#### C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EM	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
ONABLO GO EMIL EGIO (1)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe Adjoint Administratif principal 2ème classe Attaché Principal Rédacteur Principal 1ère classe Rédacteur Principal 2ème classe	C C A B B	0,00 0,00 1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 1,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1è classe Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique principal 2è classe Adjoint technique territorial 2è classe Technicien territorial	C C C C B	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM	С	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation1ère classe	С	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

#### **COMMUNE DE DAMIGNY - BUDGET COMMUNAL - BP - 2020**

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à 10 % (quotité de travail = 80 %) présent

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

#### C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8) Euros F		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

# C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<u>Autres</u>				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

# C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

# C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 21/01/2020

Présenté par Le Maire (1), A Damigny, le 28/01/2020 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A Damigny, le 28/01/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M DEVIENNE Maire	
M. BATREL Adjoint	
M. BATTISTELLA	
M. CARAVELLA	
M. HINAULT Adjoint	
M. JAJOLET	
M. JUPIN	
M. LEBRETON	
M. LECLER Adjoint	
M. OBLIN	
M. POTTIER	
M. WINTENBERGER	
Mme BARRIERE	
Mme CHAMPIN	
Mme CHARTRAIN Adjointe	
Mme DUVAL	
Mme GAHERY	
Mme GRAU	
Mme LAPOTAIRE	
Mme LECARDONNEL	
Mme LEDUC	

#### **COMMUNE DE DAMIGNY - BUDGET COMMUNAL - BP - 2020**

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		
Mme MARIE		
Mme PILON Adjointe		

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Damigny, le

<sup>(1)</sup> Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.